



Déclaration du Maire de Champs-sur-Marne et de la Municipalité

Vidéo urbaine : les habitants expriment un avis majoritairement favorable au projet

Le samedi 30 novembre 2024, conformément à notre engagement, nous avons appelé les Campésiens à donner leur avis sur l'opportunité de déployer un dispositif de vidéo urbaine sur notre commune.

Nous pouvons, collectivement, nous féliciter d'avoir su créer, au sein de notre commune, les conditions d'un débat citoyen argumenté et apaisé. Lors de cet exercice démocratique exceptionnel, tous les avis ont eu la possibilité de s'exprimer, dans le respect de chacun. La consultation ayant rendu son résultat, les services, qui travaillent depuis des mois aux côtés du bureau d'études en vue d'une proposition de dispositif cohérent et adapté à notre territoire, vont désormais entrer dans une démarche opérationnelle de réalisation du projet.

Je tiens à remercier l'ensemble des Campésiens et Campésiennes qui ont pris part à cette votation citoyenne. Lorsque la parole est donnée aux habitants, c'est bien le processus de décision qui progresse, et au final, la démocratie locale qui se renforce.

Je tiens également à remercier l'ensemble des services administratifs pour leur efficacité, ainsi que tous les élu·e·s et assesseurs présents dans les bureaux de vote. Ils ont permis que le scrutin se déroule de façon exemplaire, avec la même exigence et la même rigueur administrative que pour toute autre élection.

Les résultats définitifs de cette votation citoyenne, à valeur consultative, sont les suivants :

1151 voix pour le « OUI », soit 61,72 %

714 voix pour le « NON », soit 38,28 %

Avec une participation modeste de 1865 votants sur 15 314 inscrits, soit 12,17 %.

La Ville de Champs-sur-Marne se trouve donc désormais engagée dans la mise en place d'un dispositif de vidéo urbaine, incluant 45 caméras et un Centre de Supervision Urbain (CSU).

Maud TALLET,
Maire de Champs-sur-Marne
Et la Municipalité